

MINISTERE DES MINES
ET DE L'ENERGIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Arrêté N°2015 000304/MME/SG/DGCM
Portant octroi d'un permis d'exploitation artisanale
semi-mécanisée dénommé « N'DJAWÉ 2 », situé
dans le Département de Déou, Province de l'Oudalan
à la société « SOUTRA MINING S.A ».

VISA CF n° EE-570

LE MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE

14 OCT 2015

- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition ;
- VU la loi n° 036 – 2015/CNT du 26 juin 2015, portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le décret n° 2013-404/PRES/PM/ SGG-CM du 23 mai 2013 portant organisation type des départements ministériels ;
- VU le Décret n°2015-145/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 09 février 2015 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2015-214/PRES-TRANS/PM/MME du 05 mars 2015 portant organisation du Ministère des Mines et de l'Energie ;
- VU le Décret n°2005-047/PRES/PM/MCE du 03 février 2005 portant gestion des autorisations et titres miniers ;
- VU le Décret n°2010-075/PRES/PM/MEF du 03 mars 2010 portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU l'Arrêté n°2015-247/MME/SG/DGCM du 19 aout 2015 portant organisation attributions, et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;



